

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

**Compte-rendu du
Conseil Municipal du 14 Décembre 2016**

L'an deux mil seize, le 14 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 7 Décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario Aprile à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse Delpointe, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - HOUREZ Dominique - SCARTOCCETTI Franck - SAUVAGE Joël - KERN Claudine - BOITTIAUX Daniel - SCHERER Murielle - DEGROS Bernard - MANN Ginette - LASSELIN Marie-Jeanne - HOUREZ Pauline - SANS Patrick - NICODEME Hervé - EPITALON Philippe - BASSEZ Michel - DURAN Jean-Philippe - APRILE Corinne.

Excusé ayant donné procuration :

BAJEART Christine	à	HOUREZ Dominique
LAMBRECHT Thérèse	à	APRILE Corinne

Excusés : MORTREUX Jean-Marc - POTIEZ Régis

Absents: OBJOIE Patrick - MONTUELLE Grégoire - MASSE Maryse - LEROY Frédérique - LIBRE Dominique.

18 h 40 : Arrivée de Madame LIBRE au point n° 4 - SMAHVSBE :
Désignation d'un délégué titulaire.

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
2. COMMISSIONS MUNICIPALES – MISE A JOUR
3. C.A.O. – MISE A JOUR
4. SMAHVSBE – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE

FINANCES

5. DECISION MODIFICATIVE N°2
6. AUTORISATION DE PAIEMENT
7. TARIFS ET BAREMES 2017
8. MARCHES - ASSURANCES
9. AVENANT AU MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE
10. LOCATION DU LOCAL DESTINE A RECEVOIR LA CRECHE
11. TAUX DE REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES POUR LE COMPTE ET A LA DEMANDE DES COLLECTIVITES LOCALES PAR LE PERSONNEL RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
12. REGIE MONETIQUE : ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE A DISTANCE ET ADHESION AU SERVICE DE LA DGFIP
13. SEUIL DE POURSUITE DU PERCEPTEUR
14. PROPOSITION D'AUDIT POUR L'OPTIMISATION DES RESSOURCES FISCALES LOCALES
15. DISPOSITIF DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES DE LA CAPH
16. DEMANDES DE SUBVENTION
17. CONVENTION 2017 – CRECHE « RIGOLO COMME LA VIE » A PROUVY

JEUNESSE

18. A.L.S.H.
19. INTERVENANTS AUPRES DES ENFANTS DURANT LA PAUSE MERIDIENNE OU TEMPS PERISCOLAIRES

DIVERS

20. CESSIION DE PATRIMOINE DE VAL'HAINAUT HABITAT
21. CDG 59 – DEMANDE DE DESAFFILIATION DU SDIS
22. CAPH – ADHESION DE LA COMMUNE D'EMERCHICOURT
23. ENQUETE PUBLIQUE – DEMANDE D'AVIS SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SOCIETE AMIVAL EN VUE D'EXPLOITER UNE UNITE DE FORMULATION ET DE CONDITIONNEMENT D'AEROSOLS A ROUVIGNIES
24. SIDEGAV – RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS ANNUELS

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

Madame SCHERER est nommée Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le procès-Verbal du 07 Octobre 2016.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une modification a été portée au projet de délibération présenté au point n°5 : Décision Modificative n°2, l'Assemblée accepte de le substituer au précédent.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

En raison de la démission de Monsieur Philippe Guitton en sa qualité de Conseiller Municipal, il est procédé à l'installation officielle du suivant de la liste « Hérin en Force » et ce, conformément à la réglementation en vigueur. Il s'agit de Monsieur Hervé Nicodème.

2. COMMISSIONS MUNICIPALES – MISE A JOUR

Suite à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal, le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité la mise à jour des membres des commissions suivantes, comme suit :

- Urbanisme, Cadre de Vie, Environnement, Cimetière (12 membres) soit 11 membres et le Maire

1-MORTREUX Jean-Marc
2-SAUVAGE Joël
3-MONTUELLE Grégoire
4-NICODEME Hervé
5-BOITTIAUX Daniel
6-ZOCCALI Claudine

7-SANS Patrick
8- SCARTOCETTI Franck
9- POTIEZ Régis
10- DURAN Jean-Philippe
11-BASSEZ Michel

- Commission emploi, formation, développement économique local (12 membres) soit 11 membres et le Maire

1-SCARTOCETTI Franck
2-MONTUELLE Grégoire
3-NICODEME Hervé
4- EPITALON Philippe
5- LEROY Frédérique
6- BAJEART Christine

7- OBJOIE Patrick
8- MASSE Maryse
9- LIBRE Dominique
10- BASSEZ Michel
11-DURAN Jean-Philippe

- **Information, Communication, Vie culturelle (12 membres) soit 11 membres et le Maire**

1-BAJEART Christine
2-SCHERER Murielle
3-HOUREZ Pauline
4-HOUREZ Dominique
5-MONTUELLE Grégoire
6-EPITALON Philippe

7-NICODEME Hervé
8- LEROY Frédérique
9- APRILE Corinne
10- LIBRE Dominique
11- BASSEZ Michel

- **Commission travaux, sécurité, développement associatif (12 membres) soit 11 membres et le Maire**

1-BOITTIAUX Daniel
2-SAUVAGE Joël
3-DEGROS Bernard
4-SCARTOCETTI Franck
5-NICODEME Hervé
6-MORTREUX Jean-Marc

7- SANS Patrick
8- OBJOIE Patrick
9- POTIEZ Régis
10-DURAN Jean-Philippe
11- BASSEZ Michel

3. C.A.O. – MISE A JOUR DES MEMBRES

Suite à la démission de Monsieur Guitton en qualité de Conseiller Municipal et par conséquent de ses fonctions de suppléant au sein de la Commission d'appel d'Offres ; Conformément à l'article 22 III du Code des Marchés Publics précisant que la démission d'un membre suppléant n'entraîne en aucun cas l'élection d'un nouveau membre suppléant, L'Assemblée adopte à l'Unanimité la mise à jour de la liste des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

4. SMAHVSBE – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE

Suite à la démission de Monsieur Guitton, l'assemblée de procède à l'élection d'un nouveau délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas-Escaut. L'assemblée accepte de voter à main levée. Madame Murielle SCHERER est élue à l'Unanimité déléguée Titulaire.

FINANCES

5. DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu l'avis favorable de la commission de Finances du 06 Décembre 2016, le Conseil Municipal décide à l'Unanimité d'apporter au Budget Primitif certaines modifications, comme suit :

Section de Fonctionnement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Chapitre 66 Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance : + 20 000	
Chapitre 014 Article 73925 Fonds de péréquation des ressources intercommunales et Communales + 5 000	Chapitre 73 Article 7325 Fonds de péréquation des ressources communales + 5 000
Chapitre 023 Prélèvements pour dépenses D'investissements : - 20 000	
Total : 5 000	Total : 5 000

Section d'Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Chapitre 16 Article 1641 Remboursement capital des emprunts : + 20 000	Chapitre 021 - Virement de la section de Fonctionnement : - 20 000
Chapitre 21 Article 2188 Acquisition de Matériel : - 6 000	Chapitre 13 Article 1328 Subvention/CAF/Crèche : + 34 000
Total : = 14 000	Total : = 14 000

6. AUTORISATION DE PAIEMENT

Le Conseil Municipal autorise à l'Unanimité Monsieur le Maire à effectuer les opérations de paiement N + 1 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2017.

7. TARIFS ET BAREMES 2017

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'Unanimité sur la revalorisation des tarifs et barèmes municipaux à compter du 1^{er} Janvier 2017, étudiée en Commission de Finances du 6 Décembre 2016.

8. MARCHES – ASSURANCES

Les Marchés d'assurances de la Ville expirant au 31 décembre 2016, un appel d'offres ouvert européen a été lancé avec l'assistance technique du Cabinet Bustin.

La Commission d'Appel d'Offres réunie les 25 Novembre et 5 Décembre 2016 a retenu les offres suivantes :

- **Lot 1 : Assurance dommages aux biens et risques annexes : la SMACL à 0.47 euro HT le m² + l'option « tous risques Expositions » pour la prime de 223.14 euro TTC**

- Lot 2 : Assurance Responsabilité civile : la SMACL à 0.143% HT de la masse salariale
- Lot 3 : Assurance Flotte automobile et mission : La SMACL pour la prime de 3 397.25 euro TTC,
- Lot 4 : Assurance Risques statutaires : La Société « GENERALI/SOFAXIS/Assurances sécurité » avec franchise à 30 jours fermes pour la prime de 29 974.21 euro et un taux de 4.37%,
- Lot 5 : Assurance protection juridique : les Sociétés « CFDP/Assurances Sécurité » pour 1 059.99 euro TTC/an,
- Lot 6 : Assurance individuelle Accident : les Sociétés « Albingia/Sarre et Moselle » pour la prime forfaitaire de 618.67 euro TTC/an.

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- d'accepter l'acte d'engagement desdites entreprises correspondant à chaque lot,
- d'autoriser Monsieur le Maire
 - à les signer ainsi que toutes les pièces contractuelles afférentes,
 - à signer les avenants dans la limite de 5%.

9. AVENANT AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

Les contrats d'exploitation et entretien des installations de chauffage et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux expirant le 31 Décembre 2016, un appel d'offres ouvert européen a été lancé ;

Dans l'attente des résultats, Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- d'accepter un avenant au marché afin de poursuivre ledit marché jusqu'au 28 Février 2017
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces contractuelles afférentes.

10. LOCATION DU LOCAL DESTINÉ À RECEVOIR LA CRÈCHE

L'Assemblée décide à l'Unanimité :

- de fixer le loyer mensuel dudit local à 1 250 euro,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la location du local destiné à recevoir la crèche.

Il est précisé que l'entretien des extincteurs et des espaces verts reste à la charge de la Commune.

11. TAUX DE REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES POUR LE COMPTE ET A LA DEMANDE DES COLLECTIVITES LOCALES PAR LE PERSONNEL RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Vu le Décret n°2016-670 du 25 Mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation à compter du 1^{er} Juillet 2016, le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de fixer le taux de rémunération des heures

supplémentaires effectuées pour le compte et à la demande des collectivités locales par les personnels relevant de l'enseignement public.

12. REGIE MONETIQUE : ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE A DISTANCE ET ADHESION AU SERVICE DE LA DGFIP

L'Assemblée est informée que dans le cadre de la modernisation des services municipaux et de la volonté d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux administrés ; la Commune envisage de mettre en place le paiement en ligne des recettes de la régie monétique (cantine, ALSH).

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- De mettre en place l'encaissement par carte bancaire à distance pour les recettes de la Régie Monétique,
- D'adhérer au service de la DGFIP,
- D'autoriser la signature des conventions correspondantes et tous les documents afférents,
- D'accepter de prendre en charge les risques de rejets dans le cadre de la vente à distance par carte bancaire.

13. SEUIL DE POURSUITE DU PERCEPTEUR

Il est donné connaissance à l'Assemblée du courrier émanant de Monsieur Denis Delsigne, Receveur à la Trésorerie de Trith-Saint-Léger depuis le départ de Madame Wiart, par lequel il sollicite une autorisation administrative permanente de poursuites, par voie de commandement, pour la durée du mandat municipal ainsi qu'une délibération fixant un seuil au-dessous duquel les poursuites ne seront pas effectuées.

Le Conseil Municipal, suite à l'avis favorable de la commission de finances du 6 décembre 2016, décide à l'Unanimité :

- de donner l'autorisation administrative sollicitée par le receveur,
- de fixer le seuil minima de recouvrement à 15 euro.

14. PROPOSITION D'AUDIT POUR L'OPTIMISATION DES RESSOURCES FISCALES LOCALES

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il serait judicieux de mettre en place un projet d'équité fiscale en taxe foncière et en taxe d'habitation.

Pour ce faire il est possible de s'adjoindre les services d'un Cabinet Spécialisé afin de réaliser un diagnostic fiscal sur la taxe d'habitation et la taxe foncière afin de **déceler et de chiffrer toutes les anomalies** notamment :

- ✓ Les anomalies issues des contribuables par des déclarations incomplètes ;
- ✓ Les anomalies dues au non suivi des contribuables par l'administration fiscale ;
- ✓ Les anomalies issues des membres de la CCID et/ou de la commune dans les diverses communications des pièces à l'administration fiscale.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **De lancer** un tel diagnostic,

- De s'adjoindre les services du Groupe :
CABINET F2E-2A CONSULTING
11 route de Sainte Mari aux Mines
67730 CHATENOIS,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention et autre document dans ce cadre.

Il est procédé au vote :

Pour : 12

Contre : 6 (F. SCARTOCETTI, Groupe « Ensemble pour Hérin » : M. BASSEZ, D. LIBRE, J-P DURAN, C. APRILE + Proc. T. LAMBRECHT)

Abstentions : 3 (C. KERN, M-J. LASSELIN, P. HOUREZ)

15. DISPOSITIF DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES MEMBRES DE LA CAPH

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- De solliciter de la CAPH l'attribution d'un fonds de concours pour les opérations d'investissement suivantes :
 - ✓ *Aménagement d'une Plaine Sportive*
 - ✓ *Restructuration et Accessibilité de la Salle des Sports Auguste Delaune*
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables correspondants.

16. DEMANDES DE SUBVENTION

L'Assemblée se prononce sur la demande de subvention étudiée en Commission de Finances du 6 Décembre 2016 comme suit :

DESIGNATION DE L'ASSOCIATION	Subvention 2016 dont participation vin d'honneur de 40 €		Nombre de voix
ARTICLE 6574 du Budget			
GYMNASTIQUE MUNICIPALE	3 115,00	3 115,00	Pour : 16 Abstentions : 5 Groupe « Ensemble pour Hérin » : M. BASSEZ, D. LIBRE, J-P DURAN, C. APRILE + Proc. T. LAMBRECHT)
TOTAL		3 115,00	

17. CONVENTION 2017 – CRECHE « RIGOLO COMME LA VIE » A PROUVY

Considérant l'ouverture prochaine de la crèche « l'île ô marmots » à Hérin, et après négociation avec « Rigolo comme la vie », il est proposé au Conseil Municipal de conclure avec la crèche de Prouvy, une dernière convention qui porterait sur 2 berceaux et pour

la période du 1^{er} Janvier au 31 Juillet 2017 ; la participation communale serait de 12 750 euro pour la période considérée.

L'Assemblée autorise à l'Unanimité Monsieur le Maire à signer la convention afférente pour l'année 2017.

JEUNESSE

18. A.L.S.H.

Le Conseil Municipal est amené à adopter les modalités d'organisation et de fonctionnement des Accueils de Loisirs.

Il est procédé au vote :

Pour : 16

Ne prennent pas part au vote : 5 (Groupe « Ensemble pour Hérin » : M. BASSEZ, D. LIBRE, J-P DURAN, C. APRILE + Proc. T. LAMBRECHT)

19. INTERVENANTS AUPRES DES ENFANTS DURANT LA PAUSE MERIDIENNE OU TEMPS PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire explique que des élèves bénéficient de projets personnalisés de scolarisation et à ce titre d'accompagnements (éducateurs du SESSAD ; AVS ou autres) durant les temps scolaires, et parfois périscolaires (cantine, NAP)

Le Conseil Municipal autorise à l'Unanimité :

- ✓ ces intervenants dans les locaux communaux et notamment durant les temps périscolaires, ou pause méridienne,
- ✓ Monsieur le Maire à signer dans ce cadre toutes conventions à intervenir.

DIVERS

20. CESSIION DE PATRIMOINE DE VAL'HAINAUT HABITAT

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la cession de **18 logements** par Val'Hainaut Habitat à la SA du Hainaut pour le prix de 970 821,00 euro.

Il est procédé au vote :

Pour : 9

Ne prennent pas part au vote : 6 (J. SAUVAGE, Groupe « Ensemble pour Hérin » : M. BASSEZ, D. LIBRE, J-P DURAN, C. APRILE + Proc. T. LAMBRECHT)

Abstentions : 6 (M-J. LASSELIN, C. KERN, P. HOUREZ, D. HOUREZ + Proc. C. BAJEART, F. SCARTOCETTI)

21. CDG 59 – DEMANDE DE DESAFFILIATION DU SDIS

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur la demande de désaffiliation du SDIS du Centre de Gestion du Nord, à partir du **1^{er} Janvier 2017**.

Il est procédé au vote :

Pour : 15

Abstention : 1 (F. SCARTOCETTI)

Ne prennent pas part au vote : 5 (Groupe « Ensemble pour Hérin » : M. BASSEZ, D. LIBRE, J-P DURAN, C. APRILE + Proc. T. LAMBRECHT)

22. CAPH – ADHESION DE LA COMMUNE D'EMERCHICOURT

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'Unanimité sur la demande d'adhésion de la Commune d'Emerchicourt à la CAPH.

23. ENQUETE PUBLIQUE – DEMANDE D'AVIS SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SOCIETE AMIVAL EN VUE D'EXPLOITER UNE UNITE DE FORMULATION ET DE CONDITIONNEMENT D'AEROSOLS A ROUVIGNIES

Il est demandé à l'Assemblée de donner son avis quant à la demande d'autorisation présentée par la société AMIVAL en vue d'exploiter une unité de formulation et de conditionnement d'aérosols à Rouvignies.

Après en avoir délibéré et considérant que l'enquête publique n'est pas terminée, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer sur ce projet.

24. SIDEGAV – RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS ANNUELS

L'Assemblée émettre un avis favorable à l'Unanimité, pour l'exercice 2015, sur :

- Le Compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat rédigé par GRDF,
- Le Rapport de l'agent de contrôle du Syndicat sur la distribution publique de gaz naturel

LES DOCUMENTS SONT CONSULTABLES AUPRES DU SECRETARIAT GENERAL

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

Par décisions du Maire, il a été décidé :

- De confier à la Société AV Protect à Wasquehal, la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration et la mise en œuvre des travaux d'extension du système de vidéo-protection pour un coût total de 8 450 euro HT soit 10 140 euro TTC,
- De désigner la Société Sotraveer à Winnezeele afin d'assurer le salage des voiries de la Ville d'Hérin pendant la période hivernale 2016/2017 avec une fourchette maximum de 30 000 euro HT,
- De confier les travaux de restructuration de la salle des sports aux entreprises suivantes :
 - La SARL Patriarca Frères à Thiant pour le lot n°1 : Démolition - gros œuvre - Plâtrerie - Carrelage/Faïence pour un coût de 61 920 euro HT,

- La SAS Grim à Prouvy pour le lot n°2 : Menuiseries intérieures - peintures - nettoyage pour un coût de 25 784.44 euro HT,
 - La SAIEE à Escaudain pour le lot n°3 : Electricité pour un coût de 9 448.31 euro HT,
 - La SAS Didier Bernier à Solesmes pour le lot n°4 : Chauffage - plomberie - sanitaire - VMC pour un coût de 17 336 euro HT,
 - La SAS Grim à Prouvy pour le lot n°5 : Signalétique pour un coût de 7 174,19 euro HT.
- De confier au Bureau Veritas à Liévin, la mission de contrôle technique liés aux travaux de rénovation des vestiaires de la salle de sports Auguste Delaune pour un coût total de 1 620 euro HT,
 - De confier au Bureau Veritas à Liévin, la fonction de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur le chantier relatif à la rénovation des vestiaires de la salle de sport Auguste Delaune, pour un coût de 1 095 euro HT.
 - De signer avec l'entreprise Jardin 2000 un avenant (n°1) au lot n°5 « aménagements extérieurs » du marché de transformation du Pôle Jeunesse en Crèche, ce, en raison d'un dysfonctionnement de l'assainissement extérieur - une plus-value de 600 euro HT portera donc le marché à 8 989.20 euro HT.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les dossiers relatifs au :

- SITURV : RAPPORT D'ACTIVITES DU SITURV POUR L'EXERCICE 2015 ET SA DELIBERATION
 - SIDEN-SIAN : DOSSIER PERSONNALISE REPRENANT LES PRINCIPAUX ELEMENTS RELATIFS AUX SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET/OU ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE,
- LES DOCUMENTS SONT CONSULTABLES AUPRES DU SECRETARIAT GENERAL

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est présenté au Conseil Municipal le compte rendu des commissions municipales suivantes :

- Fêtes du 29 Septembre 2016
- Information, Communication, Vie Culturelle du 19 Octobre 2016.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à :

19 heures 55

La Secrétaire de séance,

Murielle Scherer




Le Maire,

Jean-Paul Comyn

